

**Service instructeur**  
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2012-10-5-3

**Service consulté**

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE  
POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL 2010 2013  
POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT  
PAIEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ANNEE 2012 POUR L'AGENT DE  
DEVELOPPEMENT GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA  
VALLEE NOBLE**

Résumé : Paiement de la subvention de l'année 2012 pour l'agent de développement GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée Noble

Par délibération du 9 décembre 2009, rapport n° CG-2009-5-5-2, l'Assemblée Départementale a décidé de mettre en place un nouveau dispositif de développement local qui est intégré dans la politique de contractualisation 2010-2013 avec les Territoires de Vie.

A travers la politique de développement local, le Département du Haut-Rhin contribue au développement et à l'animation des territoires par un soutien financier :

- à l'élaboration des chartes de développement (50 % d'une dépense subventionnable de 45 000 €),
- à l'ingénierie dédiée à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions : soutien aux postes d'agents de développement,
- à la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire et intercommunautaire dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Dans le cadre de la politique de développement local, le Département a décidé de prolonger son soutien à l'animation des chartes de développement en subventionnant les postes d'agent de développement généraliste à hauteur de 50 % d'un coût maximum de 48 000 €, d'agent spécialisé à hauteur de 30 % d'un coût plafonné à 32 000 € et un second agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, à hauteur de 20 % d'un coût plafonné à 32 000 € par an et de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.

En 2011, les Communautés de Communes de la Vallée Noble et de la Région de Guebwiller ont décidé de recruter un agent de développement GERPLAN mutualisé à mi temps pour chaque collectivité (50 %). En date du 9 juin 2011, la Commission Actions et Territoires a émis un avis favorable quant au soutien financier accordé à ces deux Communautés de Communes.

Par conséquent pour l'année 2011, une participation départementale d'un montant de 2 490 € a été versée à la Communauté de Communes de la Vallée Noble et de 2 794 € à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée Noble prononcée en date du 31 décembre 2011, l'agent de développement GERPLAN a été repris par la Commune de SOULTZMATT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 30 avril 2012 (date de fin de contrat) et a travaillé pour l'ensemble des communes de la Vallée Noble.

Selon le vademecum de la politique de développement local du Département du Haut-Rhin 2010-2013, le versement des aides pour le financement des postes des agents de développement fait l'objet d'un versement unique au début de l'année N+1.

Cependant, la Commune de SOULTZMATT demande le versement de la subvention départementale de cet agent pour les 4 mois de présence du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 avril 2012 qui s'élève à 1 316 € conformément aux pièces justificatives transmises.

Je vous propose donc de donner suite à cette demande soldant ainsi la participation du Conseil Général pour l'animation du Gerplan de l'ancienne Communauté de Communes de la Vallée Noble, sans attendre l'exercice 2013, et dérogeant ainsi au vademecum de développement local 2010-2013.

Ainsi, le montant de l'aide à allouer pour ce versement à la Commune de SOULTZMATT s'élève à :

- Développement Local CTV - Communes et structures intercommunales - programme F731, imputation 0-65-71-65734-28271-006 : 1 316 €
- et porte ainsi le volume d'engagements pour l'exercice 2012 à :
- 893 114 € en crédits de fonctionnement sur un total de 1 136 000 €.

Le mandatement se fera conformément au règlement financier départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2012**

**Agent de développement  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DLA03502	<b>SOULTZMATT</b> P12-Agent de développement GERPLAN Mutualisé (Meyer)	4 387,00	30%	1 316,00